

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC

Règlement no V 654-2019-08 modifiant le règlement de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements (Zone MIX.06)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2019-08 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (Zone MIX.06).

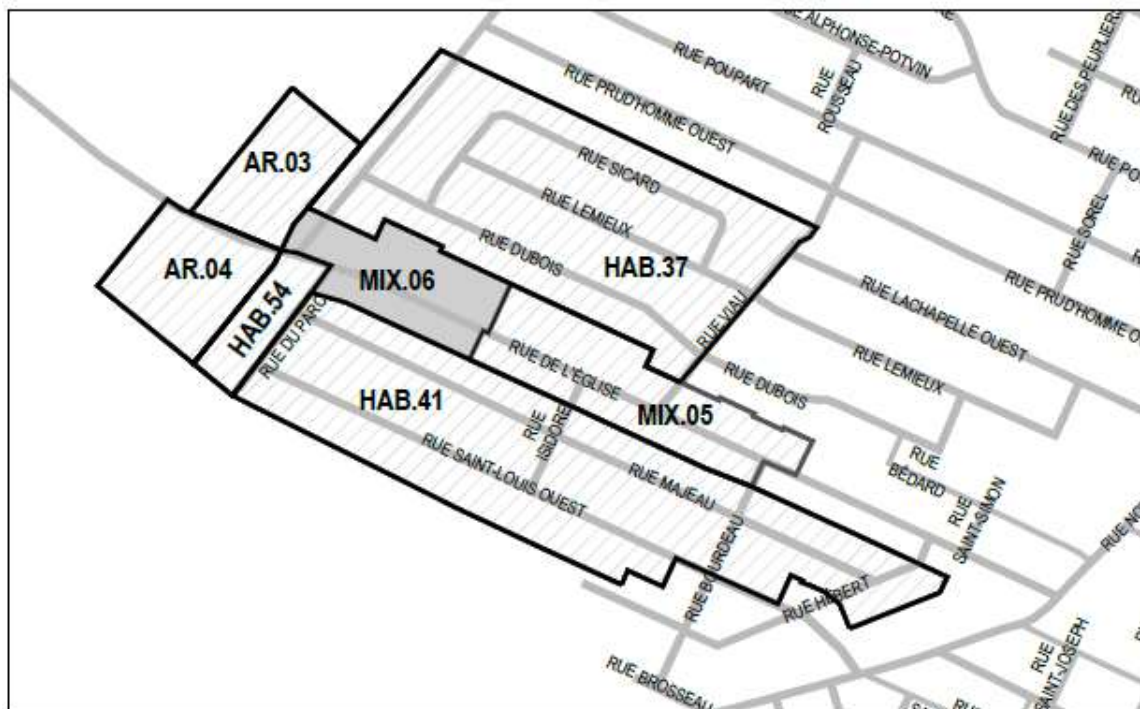
Objet du projet de règlement :

- Abroger et remplacer la grille des spécifications de la zone MIX.06 afin d'ajouter des usages, tels que :
 - l'ensemble des établissements de vente au détail de marchandises;
 - les établissements de soins, de beauté, de santé et de formation;
 - les entreprises dans le secteur de l'édition de la publicité et des communications;
 - les services de réparation et d'entretien général (*buanderie, pressage de vêtements, nettoyage de vitres...*)

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 juin 2019 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



**LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA
PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.**

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 31 mai 2019

**Diane Soucy, OMA
Greffière**